

EXTRAIT DU REGISTRE des Arrêtés du Président

N° Acte : A-2021-07-13	Classification : 5.5 Délégations de signature
Objet : Arrêté de délégation de signature à M. Arnaud DUBOURG	

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud,

Vu le décret n° 99-1106 du 21 décembre 1999,

Vu l'article L. 5211-9 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux délégations de signature,

Vu l'arrêté du 27 juin 2007 portant recrutement de Monsieur Arnaud DUBOURG,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous ma surveillance et ma responsabilité, une délégation de signature est donnée à Monsieur Arnaud DUBOURG, assurant les fonctions de Directeur adjoint de l'EPCI pour :

Eau potable et assainissement

- Signer les demandes de permission de voirie.

Article 2^{ème} : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet du Finistère,
- Monsieur le Receveur de la CCPBS, Percepteur de PONT-L'ABBE,
- L'intéressé

Et transcrite au registre des arrêtés de la Communauté de Communes du Pays Bigouden Sud.

A PONT-L'ABBE, le 2 juillet 2021,

Le Président,
Stéphane LE DOARE

